

## Communiqué de presse

Le 22 novembre 2021

### LE DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE DÉVOILE UN PLAN DE RÉDUCTION DES GAZ A EFFET DE SERRE

Le Département des Hauts-de-Seine s'engage depuis 2007 dans une démarche de maîtrise de ses émissions de gaz à effet de serre. Aujourd'hui, le Département accélère ses efforts pour contribuer à atteindre la neutralité carbone et dévoile un plan d'action spécifique pour réduire de 12% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2024.

#### 14 actions pour réduire l'empreinte carbone

« L'impact du changement climatique sur nos sociétés impose une réponse stratégique globale et cohérente avec les politiques menées. Nous dépassons le cadre réglementaire avec des objectifs de décarbonation ambitieux » annonce Georges Siffredi, Président du Département des Hauts-de-Seine. Cette **volonté d'exemplarité** en matière de développement durable s'illustre au quotidien dans les modalités de bonne gouvernance de la collectivité.

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre établi sur les données de 2019 s'élève à 115 000 tCO<sub>2</sub>, soit **une baisse de 28% par rapport à 2018**. Cette baisse s'explique notamment grâce au Contrat de Performance Energétique dans les collèges et au déménagement de l'Hôtel du Département dans un bâtiment HQE et BBC.

Pour poursuivre son programme de décarbonation, le Département présente un **plan d'action 2022-2024** dans le cadre de l'objectif national de neutralité carbone à l'horizon 2050. **Ce plan d'action approuvé par l'assemblée délibérante départementale le 22 novembre 2021 comporte 14 actions :**

- **Action 1** : Systématiser le recours aux considérations environnementales dans les marchés publics et établir un contrôle de leur application par les prestataires
- **Action 2** : Favoriser un approvisionnement responsable, en termes de qualité et de quantité, des cantines de collèges
- **Action 3** : Développer et expérimenter un outil de collecte de données et de comptabilité carbone commun à l'ensemble des directions
- **Action 4** : Développer le télétravail au regard de la situation en 2019
- **Action 5** : Mettre en place le forfait mobilité durable
- **Action 6** : Continuer les actions d'optimisation de la gestion des eaux pluviales : déconnecter les eaux pluviales du réseau et favoriser la réutilisation des eaux pluviales
- **Action 7** : Prolonger la signature des Contrats de Performance Energétique pour l'ensemble des collèges éligibles du Département
- **Action 8** : Développer un suivi plus fin des consommations énergétiques des bâtiments du Département
- **Action 9** : Réaliser une campagne de sensibilisation autour de la décarbonation du Département

- **Action 10** : Favoriser l'utilisation du vélo par le développement des infrastructures (mise en place du plan vélo)
- **Action 11** : Acquérir et développer les espaces naturels (boisés, humides, etc.)
- **Action 12** : Désimperméabiliser les surfaces (cours et toitures) des collèges
- **Action 13** : Instaurer une charte environnementale avec indicateurs et conditionnement de l'aide pour les opérateurs des programmes soutenus à l'international par le Département
- **Action 14** : Développer un outil de sensibilisation et de calcul d'émissions (quota carbone) pour estimer l'impact GES des voyages à l'international

**Les collèges représentent 35% des émissions globales du Département. Pour agir dans ce domaine, 5 grandes actions ont été identifiées :**

- **Encourager les mobilités douces** : avec 151 kilomètres de voies cyclables, 7 900 tonnes de CO<sub>2</sub>e<sup>1</sup> seraient économisées sur une année scolaire si les 75 600 collégiens des Hauts-de-Seine venaient à pied ou en vélo
- **Contrat de performance énergétique** : 62 collèges déjà dotés d'un CPE. Objectif 2024 : que tous les collèges publics (93) en bénéficient pour atteindre une baisse de la consommation énergétique de 30%
- **Restauration scolaire** : un menu végétarien hebdomadaire conduirait à économiser 4 600 tonnes de CO<sub>2</sub> puisqu'un menu végétarien est 14 fois moins émetteur de gaz à effet de serre (GES) qu'un repas contenant de la viande
- **Programme de végétalisation des cours « Ilot Vert »** : plus végétalisée, la cour répond à des nouveaux enjeux sociaux et environnementaux. 34 collèges sont inscrits dans le programme "Ilot vert". D'ici 2024, ce dispositif permettra de stocker 14 tCO<sub>2</sub>e d'ici 2024.
- **Le patrimoine vert, véritable puits de carbone** : un tiers du territoire est végétalisé. Le patrimoine vert départemental séquestre 2,5 fois plus de carbone (182 tCO<sub>2</sub>e/ha) qu'un territoire urbain artificialisé (73 tCO<sub>2</sub>e/ha).

**Contact presse**

**Célia Dahan**

tel. 01 47 29 32 32

Email : [cdahan@hauts-de-seine.fr](mailto:cdahan@hauts-de-seine.fr)

---

<sup>1</sup> Il existe plusieurs gaz à effet de serre : le gaz carbonique (CO<sub>2</sub>) est le plus connu et le plus courant, il est pris comme référence de comparaison. L'équivalent CO<sub>2</sub> (CO<sub>2</sub>e) est une unité de mesure visant à uniformiser l'effet climatique des différents gaz à effet de serre et elle permet de comparer les impacts que ces gaz ont sur l'environnement. Par exemple, l'effet climatique du méthane CH<sub>4</sub> est 28 fois supérieur à celui du CO<sub>2</sub>.